

Je choisis une formation par apprentissage.



Deux options de formation, deux niveaux de formation.

Le lycée de l'horticulture et du paysage vous propose deux niveaux de formation dans deux options :

- CAPA : travaux paysagers et productions horticoles
- BTSA : productions horticoles et aménagements paysagers

Par la voie de l'apprentissage, vous choisissez une formation professionnelle diplômante avec un contrat de travail.

L'apprentissage est un système de formation qui alterne des périodes chez un employeur et des semaines dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Vous serez bénéficiaire d'un contrat de travail. Votre employeur vous attribuera un salaire de 25 % à 75 % du SMIC selon votre âge et l'ancienneté. Vous serez soumis aux règles du droit du travail, notamment à une durée hebdomadaire en entreprise et au CFA de 35h.

Votre formation pratique est assurée par l'employeur sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Le CFA complète votre formation reçue en entreprise par un enseignement général et technologique.

Que vais-je faire au CFA ?

La durée de ma formation sera de deux années. Les rythmes seront différents selon la formation :

- BTSA : 42 semaines au CFA, 52 semaines en entreprise et 10 semaines de congés payés, 35 h hebdomadaires
- CAPA : 28 semaines au CFA, 66 semaines en entreprise et 10 semaines de congés payés, 35 h hebdomadaires

Votre enseignement au CFA sera le suivant :

B TSA :

- enseignement général : 15 h dont Mathématiques informatique : 4 h, LV1 : 2 h, français éducation socioculturelle : 5 h, économie générale : 2 h et EPS : 2 h.
- Enseignement professionnel : 20 h dont agronomie : 3 h, biologie écologie : 4 h, techniques économiques : 3 h et techniques professionnelles : 10 h.

CAPA :

- Enseignement général : 19 h dont français : 4 h, mathématiques informatique : 4 h, connaissances humaines et sociales : 4 h, soutien recherche documentaire : 3 h, EPS : 4 h.
- Enseignement professionnel : 16 h dont machinisme : 4 h, horticulture : 8 h et rapport de stage : 4 h.

Comment j'obtiens mon diplôme ?

J'obtiens mon examen dans les mêmes conditions que par la voie scolaire.

- J'obtiens mon CAPA en accumulant des unités capitalisables acquises pendant les deux années de formation.
- J'obtiens mon BTSA en ayant une note moyenne supérieure ou égale à 10 correspondant aux contrôles en cours de formation (50%) et aux trois épreuves terminales d'examen (50%)

Que puis-je faire après mon diplôme ?

Trois solutions se présentent à moi après l'obtention de mon diplôme :

- Je décide comme la majorité des apprentis de rentrer dans la vie active.
- Je choisis de me spécialiser en cherchant une formation de spécialisation offerte par un centre de formation pour adultes.
- Je poursuis mes études :
 - après mon CAPA : en BEPA ou en bac professionnel par apprentissage
 - après mon BTSA : licence professionnelle, écoles d'ingénieurs.

